

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE



## DEPARTEMENT DE LA CORREZE



**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
EXERCICE 2022**

# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>II</b>	<b>CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE .....	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU CONCESSIONNAIRE.....	8
II.4	LES OUVRAGES .....	9
II.5	LE RESEAU.....	11
II.5.1	<i>Linéaire.....</i>	11
II.5.2	<i>Branchements.....</i>	11
II.5.3	<i>Compteurs.....</i>	12
II.5.4	<i>Recherche de fuites.....</i>	12
II.6	QUALITE DE L'EAU .....	13
II.7	ABONNES ET VOLUMES .....	13
II.7.1	<i>Abonnés et nombre d'habitants desservis.....</i>	13
II.7.2	<i>Bilan hydraulique du service.....</i>	14
II.7.3	<i>Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés.....</i>	15
II.7.4	<i>Focus sur les volumes non comptabilisés .....</i>	15
<b>III</b>	<b>PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
III.1	PERFORMANCE DU RESEAU .....	17
III.1.1	<i>Rendement.....</i>	17
III.1.2	<i>Indice linéaire de consommation (ILC).....</i>	17
III.1.3	<i>Indice linéaire de perte (ILP).....</i>	18
III.1.4	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....</i>	19
III.1.5	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale .....</i>	19
III.1.6	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	20
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration pour les réseaux .....</i>	21
III.1.8	<i>Propositions d'amélioration des ouvrages.....</i>	23
III.2	AUTRES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE .....	26
III.2.1	<i>Indicateurs de performance.....</i>	26
III.2.2	<i>Indicateurs descriptifs.....</i>	26
III.2.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP.....</i>	26

<b>IV</b>	<b>TARIFICATION DU SERVICE .....</b>	<b>28</b>
IV.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M <sup>3</sup> .....	28
IV.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU .....	29
<b>V</b>	<b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>30</b>
<b>VI</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>33</b>
VI.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE .....	33
VI.2	ETAT DE LA DETTE.....	33
VI.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE .....	34
VI.4	SURTAXE SYNDICALE.....	34
VI.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	35
VI.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	35
VI.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	35
VI.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	35
<b>VII</b>	<b>SYNTHESE DES DONNEES NECESSAIRES A LA SAISIE SISPEA.....</b>	<b>36</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

# I PREAMBULE

---

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

### II.1 Présentation du périmètre

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, le syndicat mixte BELLOVIC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu, du Syndicat des Eaux Roche de Vic, et du Syndicat BBM Eau. Il détient les compétences Eau potable (compétence obligatoire), Assainissement collectif et Voirie rurale et communale (compétences à la carte).

Les communes adhérentes au syndicat mixte BELLOVIC sont détaillées ci-dessous. La population indiquée est issue du site INSSE de la population 2020 :

Commune	2019	2020
Albignac	248	231
Albussac	747	740
Altillac	864	829
Astailiac	224	213
Aubazines	908	873
Bassignac le Bas	88	85
Beaulieu-sur-Dordogne	1 304	1290
Beynat	1 270	1250
Bilhac	254	253
Branceilles	284	278
Chauffour-sur-Vell	421	414
Chenailler-Mascheix	213	211
Collonges-la-Rouge	502	483
Curemonte	217	208
La Chapelle-aux-Saints	289	273
Lagleygeolle	230	222
Lanteuil	501	479
Le Pescher	299	313
Ligneyrac	309	300
Liourdres	258	256
Lostanges	148	150
Marcillac-la-Croze	172	172
Meysac	1 316	1261
Menoire	131	133
Neuville	204	205
Noailhac	379	379
Nonards	444	449
Palazinges	163	165
Puy-d'Arnac	294	291
Queyssac-les-Vignes	219	222

Commune	2019	2020
Saillac	206	201
Saint-Bazile-de-Meyssac	132	127
Saint-Julien-Maumont	159	151
Sioniac	224	218
Sérilhac	279	272
Tudeils	244	250
CA Bassin de Brive, pour Turenne	831	809
Végennes	184	179
<b>Total</b>	<b>15 159</b>	<b>14 835</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## II.2 Contrat

Le service est exploité en délégation de service public (concession). Le délégataire est la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2030.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en 2020, afin de modifier le calendrier et le montant des reversements de la surtaxe syndicale.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Article	Engagement	Echéance / Délai
1.9.2	Mise en place d'un accès sur CPO-Online à disposition de la Collectivité	Avant Juillet 2019
1.9.5	Tenue et mise à jour des documents d'exploitation et de maintenance	En permanence
1.9.7	Réponse aux demandes de DT, DICT, etc. dans un délai de 8 jours	En permanence
1.9.10	Recensement de l'ensemble des forages privés du périmètre	Avant Janvier 2020
2.2	Inventaire détaillé de la totalité des biens constituant le patrimoine du service délégué	Avant Juillet 2019
	Mise à jour et remise de l'inventaire à la Collectivité	Annuellement
2.8.7	Calage modèle hydraulique	Tous les 3 ans
	Mise à jour du modèle hydraulique (données patrimoniales, consommation ...)	Annuellement
2.9	Mise en place des biens suivants :	Sur la durée du contrat

Axe d'amélioration	Nature de l'investissement	Date de réalisation	Quantités	Prix unitaire	Montant total hors Frais Financiers	Frais Financiers	Total opérations
Rendement de réseau	Etude de Modélisation	1 an	1	10 000 €	10 000 €	1 986 €	11 986 €
Gestion patrimoniale	Etude de gestion patrimoniale	1 an	1	29 000 €	29 000 €	5 761 €	34 761 €
Rendement de réseau	20 débitmètres	1 an	20	3 750 €	75 000 €	14 899 €	89 899 €
Rendement de réseau	15 réducteurs de pression	1 an	15	2 600 €	39 000 €	7 747 €	46 747 €
Rendement de réseau	1 hydrostab	1 an	1	3 000 €	3 000 €	596 €	3 596 €
Qualité d'eau	5 postes de rechloration sur réseau	2 ans	5	10 000 €	50 000 €	9 932 €	59 932 €
Usine	Pose MS Mètre sur centrifugeuse	1 an	1	7 000 €	7 000 €	1 391 €	8 391 €
Qualité d'eau	Etude CVM	4 ans	1	13 000 €	13 000 €	2 582 €	15 582 €
Qualité d'eau	5 purges automatiques	4 ans	5	1 800 €	9 000 €	1 788 €	10 788 €
Sécurité	3 Détecteurs anti-intrusion (sur réservoirs de Lescurotte + Gouttenegre + Moulin de Chauvac)	1 an	3	333 €	1 000 €	199 €	1 199 €
Rendement de réseau	10 branchements EAR	1 an	10	4 300 €	43 000 €	8 542 €	51 542 €
<b>CUMUL :</b>					<b>279 000 €</b>	<b>55 422 €</b>	<b>334 422 €</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai																														
5.4	Abondement du fond de solidarité « Pass Eau » à hauteur de 5 000 € HT	Annuellement																														
6.5.3	Tenue des engagements de rendement ci-dessous :	Annuellement																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>75%</td> <td>77%</td> <td>77%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>0,78</td> <td>0,70</td> <td>0,70</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	75%	77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
	2019		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																					
	75%		77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%																					
0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60																							
Calcul des indicateurs de performance sur les sous-secteurs : C1 – Secteur Les Quatre Routes (desserte depuis le réservoir de Roche de Vic) C2 – Secteur Lescurotte (desserte depuis le réservoir de Lescurotte) C3 – Secteur La Brauge (desserte depuis le réservoir de La Brauge) C4 – Secteur Rive Gauche SIERB (distribution depuis le départ de l'usine de La Grèze vers la rive gauche du secteur SIERB) C5 : Secteur Station de Mémoire (desserte depuis la station de mémoire) C6 : Secteur Gouttenègre (desserte depuis le départ de l'usine de La Grèze sur le secteur de Gouttenègre)																																
6.7.2	Remplacement des compteurs dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non conformes ou hors de fonctionnement,</li> <li>- Détériorés ;</li> <li>- Inadaptés aux besoins de l'abonné,</li> <li>- Agés de plus de 15 ans.</li> </ul>	Dès que nécessaire																														
6.7.3	Vérification et relevé des compteurs	Annuellement avec une tolérance de 7 jours dans l'intervalle de relevé pour chaque abonné																														
7.2.2	Renouvellement du matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques, électriques et électroniques pour un montant de 186 435 euros (dont 46 605 euros pour les compteurs) actualisé tous les ans.	Annuellement																														
	Compte-rendu des opérations de renouvellement sur l'année n-1																															
8.3	Reversement des redevances/surtaxes à la Collectivité	60 jours après la date contractuelle de facturation																														
8.3.2	Taux d'impayés = 1,5% maximum																															
8.5	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix.	30 jours avant chaque facturation																														
10.3	Reversement de la RODP	1 <sup>er</sup> juillet « n » pour l'exercice « n-1 »																														
11.1	Indicateurs techniques et financiers réglementaires	Avant le 31 mai suivant la clôture de l'exercice																														

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai
11.2	Rapport annuel du délégataire	Avant le 1 <sup>er</sup> mai
11.5	Rapport trimestriel faisant état des points significatifs.	Trimestriellement
12.2	Reversement des frais de contrôle : 1 % du montant HT des recettes d'exploitation	Annuellement
12.4	Participation au Comité exécutif	1 fois par an
	Participation au Comité d'exploitation	1 fois par trimestre
13.1	Dépôt d'une caution de 77 800 euros ou d'une garantie à première demande	Avant Février 2019

### II.3 Prestations du concessionnaire

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
  - o Génie civil et bâtiments ;
  - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
  - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
  - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
  - o Branchements et compteurs ;
  - o Espaces verts.
- Renouvellement :
  - o Compteurs abonnés ;
  - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
  - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
  - o Espaces verts ;
  - o Branchements jusqu'au compteur.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## II.4 Les ouvrages

Les ouvrages situés sur le périmètre sont les suivants :

Ouvrages de captage
Rivière Dordogne

Ouvrages de production/traitement	Capacité (m <sup>3</sup> /h)
Station de la Grèze	550

Bâches de reprise et surpression	Capacité (m <sup>3</sup> )
Branceilles - Combenègre	10
Brivezac – Le Peuch	300
Nonards – Chloration	400
Eau traitée n° 2 de la grèze NONARDS	547
Eau traitée n° 1 de la grèze NONARDS	568
Bache de pompage Grèze NONARDS	500
Le battut - beaulieu	2
Bâche puychardy BRIVEZAC	1
Bâche Sireix - Neuville	1,5

Ouvrages de reprise, pompage ou de surpression	Débit de pompage (m <sup>3</sup> /h)
Albignac - Chantegril	5
Altillac – Moulin de Chauvac	14
Altillac – Les Escures	6
Beaulieu - Gouttenègre	50
Beaulieu – Le Battut	10
Branceilles	25
Brivezac – Le Peuch	180
Brivezac - Puychardy	3
Chenailler Mascheix - Laborie	17
Lagleygeolle	1,5
Lanteuil - Auriol	3,5
Neuville - Sireix	5
Noailhac - Brousse	10
Palazinges -- n°1	5
Sioniac – Puy Chaudron	5
Turenne - Linoire	3
Végennes – La Bombe	25

Ouvrages de stockage	Capacité (m <sup>3</sup> )
Albussac – BBMEAU	1250
Albussac – Roche de Vic n°1	150
Albussac – Roche de Vic n°2	300
Albussac – Roche de Vic n°3	1250
Albussac – Roche de Vic n°4	1250
Altillac – bache de reprise	300
Altillac – Bichirand	150
Altillac – Fontmerle	30
Altillac – Guille Beauvent	30
Altillac – La Bourelle	100
Altillac – La rivière Haute	20
Altillac – Les Escures	400
Altillac – Les Palides	20
Astaillac – Bélair	150
Aubazines – Pauliac	200
Aubazines – Bas Service	50
Aubazines – Haut Service	300
Aubazines - Vérgonzac	150
Aubazines - Villières n°1	150

Ouvrages de stockage	Capacité (m <sup>3</sup> )
Aubazines - Villières n°2	300
Beaulieu - Coursac	150
Beaulieu – Gouttenègre n°1	300
Beaulieu – Gouttenègre n°2	150
Beaulieu – Les Estruels	150
Beaulieu – Tour Colomb n°1	75
Beaulieu – Tour Colomb n°2	75
Beynat - Bourg	300
Beynat – Espagnagol	150
Beynat – Le perrier	200
Beynat – Le Planchat	200
Bilhac – Chantegril	150
Bilhac - Tartacède	150
Branceilles	200
Brivezac - Bourg	150
Chauffour sur Vell - Coquart	150
Chenailers – Laborie	150
Collonges La Rouge - Le	200

Ouvrages de stockage	Capacité (m <sup>3</sup> )
Collonges La Rouge - Bourg	200
Curemonte – La Berche	300
Curemonte - Bourg	200
Lagleygeolle - Bourg	150
Lagleygeolle - Brauge	300
Lanteuil - Bourg	150
Noailhac – La Bitarelle	300
Le Pescher	200
Le Pescher - Lespinassou	50
Ligneyrac – Le Pommier	300
Ligneyrac - Bourg	150
Liourdes – Beffare	150
Liourdres – Le Claux	150
Lostanges - Bourg	50
Lostanges - Andougat	300
Marcillac La Croze	150
Mémoire – Le Préhaut	150
Meysac - Pierretailade	500
Meysac – Le Chauze	150

Ouvrages de stockage	Capacité (m <sup>3</sup> )
Palazinges – le Peuch - n°1	200
Palazinges – Puy Redon	300
Puy d'Arnac – Le Roussel	150
Curemonte - Puy Del Treil	150
Queyssac les Vignes – Durand	150
Queyssac les Vignes – Le Pilou	150
Saillac – Puy de Vézy	200
Saillac – n°1	50
Saillac – n°2	100
Saint Julien Maumont	100
Sérilhac	150
Sérilhac – Lescurotte	500
Sérilhac – Rouchamp	300
Sioniac – Cantemerle	300
Sioniac – Puy Chaudron	500
Tudeils – Le Verdier	150
Turenne - Linoire	200
Végennes – Cruat	150

Au total, BELLOVIC dispose d'une prise d'eau en rivière Dordogne, d'une station de production, de 17 ouvrages de reprise/surpression et de 90 ouvrages de stockage, d'une capacité globale de 20 662-m<sup>3</sup>.

## II.5 Le réseau

### II.5.1 Linéaire

Le linéaire de distribution est de 1 050 341 km.

Entre 2021 et 2022, le linéaire de distribution a augmenté de 0,14% soit 1 478 ml alors que le détail présenté dans le RAD fait état de 1 299 ml linéaire d'extension sur l'année 2022.

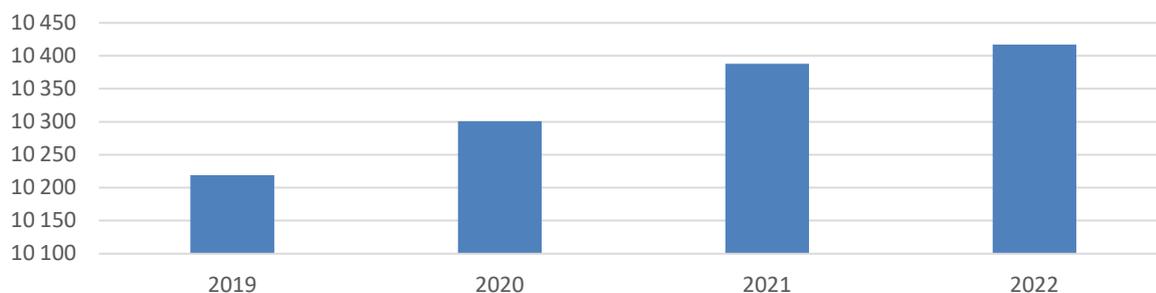
Réseau	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 / 2022
Longueur totale du réseau (ml)	1 046 643	1 047 501	1 048 863	1 050 341	0,14%

### II.5.2 Branchements

Le nombre de branchements est de 10 417, soit une augmentation de 0,28% par rapport à 2021, soit 29 branchements supplémentaires.

Branchements	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 / 2022
Nombre total de branchements	10 219	10 301	10 388	10417	0,28%

Nombre total de branchements



Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

### II.5.3 Compteurs

Le nombre de compteurs est de 10 428 en 2022, dont 487 compteurs renouvelés durant l'exercice.

Compteurs	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 / 2022
Nombre total de compteurs	10 229	10 312	10 401	10 428	0,26 %
Nombre total de compteurs remplacés	2 540	1 475	487	193	-60,37%
Taux de compteurs remplacés	24,83%	14,30%	4,7%	1,85%	

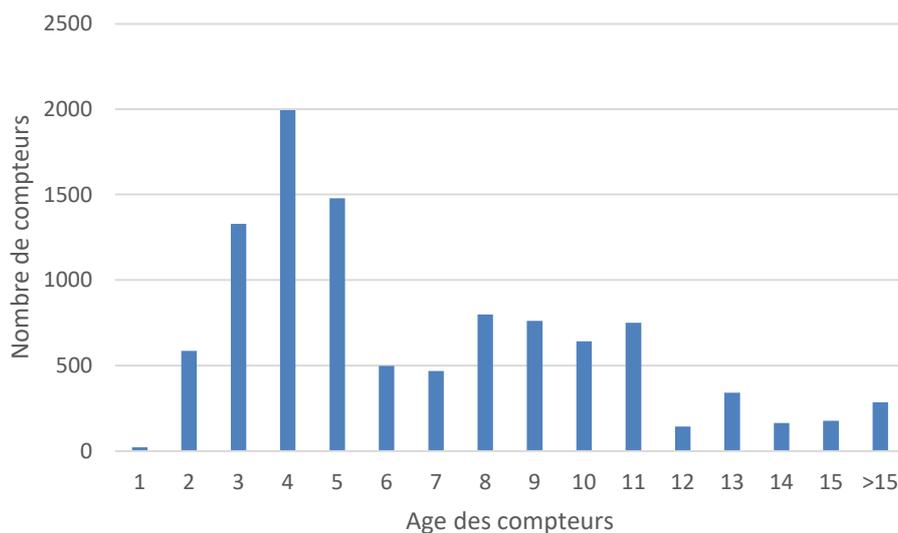


Figure 1 : Parc compteurs au 31/12/2022

285 compteurs sont âgés de plus de 15 ans, soit 2,7% du parc compteurs.

### II.5.4 Recherche de fuites

En 2022, 124 fuites sur canalisations et 40 sur branchements ont été identifiées, soit 41% de plus qu'en 2021.

Fuites	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Linéaire total de recherche de fuites (en km)	247,8	184,275	205,985		11,8%
Nombre total de fuites sur canalisations	129	104	69	124	79,71%
Nombre total de fuites sur branchement	51	47	47	40	-14,89%
% de recherche de fuite	23,7%	17,6%	19,6%		

Le RAD 2022 ne permet pas de déterminer le linéaire total de recherche de fuite.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## II.6 Qualité de l'eau

Le taux de conformité de l'eau distribuée pour la microbiologie est de 100% en 2022.

Le taux de conformité physico-chimique est de 98,3% en 2022.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	2019	2020	2021	2022
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	47	29	25	50
Nombre de prélèvements correspondant conformes	47	29	24	50
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100%	100%	96%	100%
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	59	29	27	50
Nombre de prélèvements correspondant conformes	56	29	27	49
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	95%	100%	100%	98,3 %

En 2022, un dépassement de limite de qualité physico chimique est présent. Il n'est pas précisé par SAUR la raison.

## II.7 Abonnés et volumes

### II.7.1 Abonnés et nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés est de 10 417 en 2022, soit une augmentation de 145 abonnés par rapport à 2021.

L'estimation du nombre d'habitants desservis n'est pas précisée dans le rapport annuel du délégataire 2022.

Abonnés	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>9 986</b>	<b>10 042</b>	<b>10 272</b>	<b>10 417</b>	<b>1,43%</b>
<b>Nombre total d'habitants desservis</b>	15 285	15 212	17 081	Non communiqué	

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## II.7.2 Bilan hydraulique du service

Le tableau ci-dessous présente les volumes transitant dans le réseau depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	Evol.
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an) :</b>	<b>1 232 154</b>	<b>1 259 478</b>	<b>1 261 364</b>	<b>1 267 919</b>	<b>0,5 %</b>
<b>Volumes consommés autorisés (m<sup>3</sup>/an) :</b>	<b>952 458</b>	<b>933 592</b>	<b>948 459</b>	<b>941 872</b>	<b>-0.7 %</b>
<b>Pertes en réseau (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>279 696</b>	<b>325 886</b>	<b>312 905</b>	<b>326 047</b>	<b>4,1 %</b>

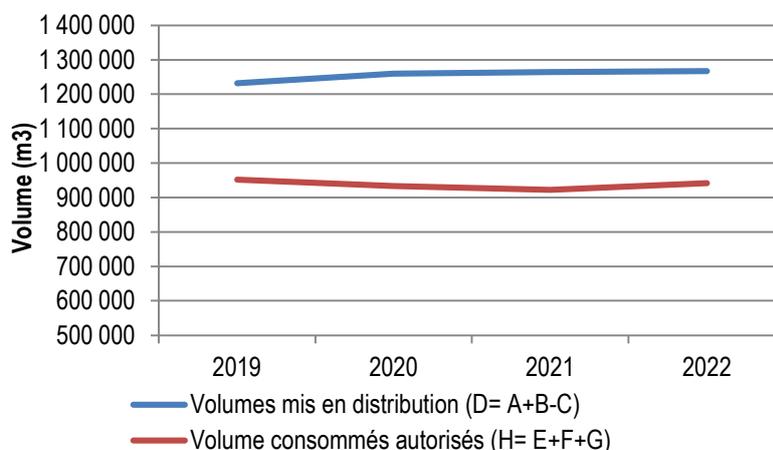
	2019	2020	2021	2022	Evol.
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an) :</b>	<b>1 232 154</b>	<b>1 259 478</b>	<b>1 261 364</b>	<b>1 267 919</b>	<b>0,5 %</b>
<b>Volumes produits</b>	1 238 982	1 266 328	1 265 403	1 273 759	0,7%
<b>Volumes importés</b>	2 506	2 901	2 344	2 553	8,9 %
<b>Volumes exportés</b>	9 335	9 751	6 383	8 393	31,5 %
<b>Volumes consommés autorisés (m<sup>3</sup>/an) :</b>	<b>952 458</b>	<b>933 592</b>	<b>948 459</b>	<b>941 872</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Volumes consommés comptés</b>	869 345	859 475	848 567	869 912	2,5%
<b>Volume de service du réseau</b>	73 593	63 717	84 631	58 560	-30,80 %
<b>Volumes consommés sans comptage</b>	9 520	10 400	15 261	13 400	-12,19 %
<b>Pertes en réseau (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>279 696</b>	<b>325 886</b>	<b>312 905</b>	<b>326 047</b>	<b>+4,05%</b>

Les volumes de vente d'eau en gros ou exporté indiqué au compte de gestion est de 7 928 m<sup>3</sup>.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

### II.7.3 Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés

L'évolution des volumes mis en distribution et consommés autorisés est la suivante :



Les pertes en réseau résultent de la différence entre les deux volumes représentés ci-dessus.

Les volumes mis en distribution sont stables entre 2021 et 2022. Les volumes de pertes ont diminué de 4,7% en 2022.

### II.7.4 Focus sur les volumes non comptabilisés

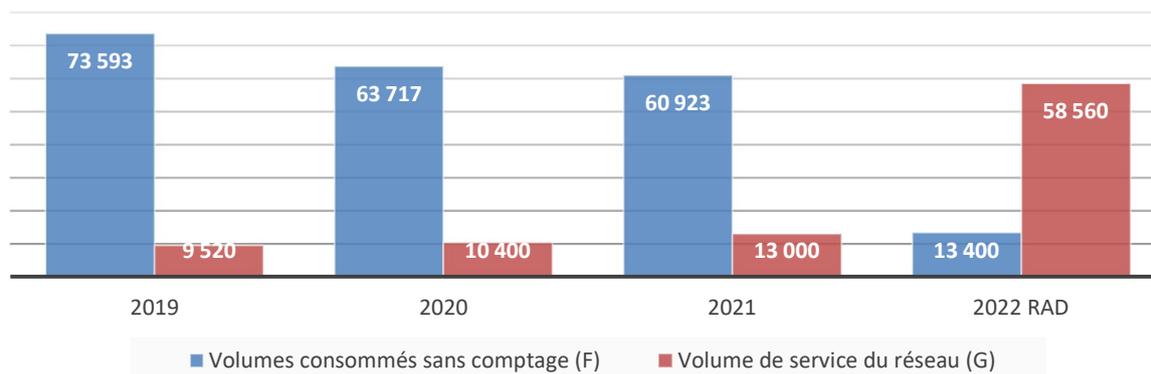
Le calcul du rendement tient compte des volumes de service du réseau et volumes consommés sans comptage, ces volumes étant par nature estimés.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) donne les définitions et méthodes suivantes pour caractériser les volumes de service et volumes sans comptage :

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
Volumes sans comptage	Essais de poteaux incendie	Nb d'essais x durée x 60 m3/h	7 à 10 m3/an/unité
	Manceuvres incendie	Nb d'ouvertures x durée x 60 m3/h	
	Espaces verts sans compteurs	Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	
	Fontaines sans compteurs	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	
	Lavage de voirie	Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Ou Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m3 /Rotation/ Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m3 par jour et par unité
Volumes de service	Nettoyage des réservoirs	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m3	
	Purges et lavage de conduites	- Nb de purges X Durée X 2,5 m3/h	

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
	- Purges hors gel : 0,3 m3/heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer	90m3 /an/pompe
Analyseurs de chlore ou analyseurs en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer	65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m3/an/Analyseur
Autres	Volumes théoriquement non significatifs	



Il serait intéressant de connaître le détail des calculs amenant à ces résultats.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## III PERFORMANCE DU SERVICE

### III.1 Performance du réseau

#### III.1.1 Rendement

Le rendement du réseau, qui est directement corrélé aux indices ci-dessus, et qui permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	2022	Evolution n/n-1
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,30%	74,32%	75,32%	74,45 %	-1,1%
	Rendement minimal du contrat	75%	77%	77%	80%	
	Rendement Grenelle (%)	65,5%	65,5%	65,5%	65,17%	

Le rendement du réseau de distribution est de 74,45 %, soit en baisse par rapport à 2021.

**Le rendement est inférieur au rendement minimal prévu au contrat (80% de rendement minimum). Des pénalités peuvent être appliquées.**

Le rendement est supérieur au seuil du rendement fixé par le grenelle. Il n'est donc pas nécessaire de rédiger un plan d'action.

#### III.1.2 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$\text{ILC} = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	2022	Evolution n/n-1
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	2,52	2,47	2,49	2,48	-0,58 %

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de BELLOVIC est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

### III.1.3 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

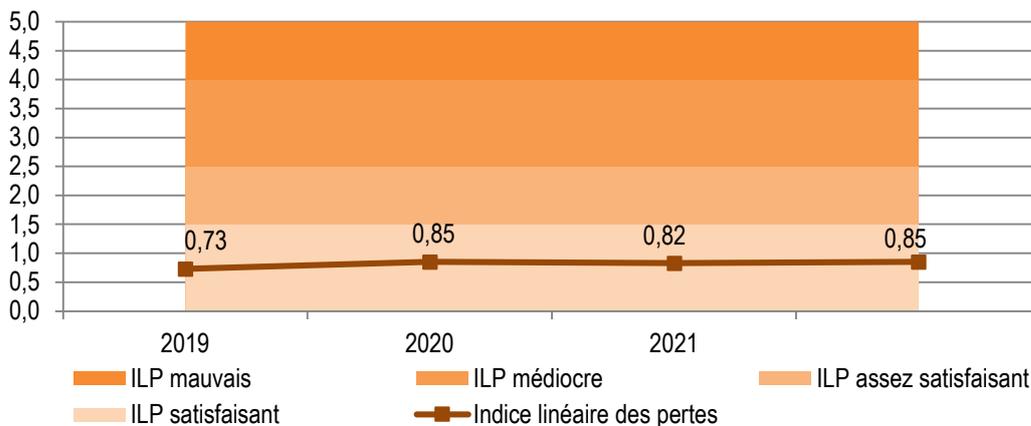
$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	<b>ILP &lt; 1,5</b>	<b>ILP &lt; 4</b>	<b>ILP &lt; 9</b>
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	2022	Evol. n/n1
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	0,73	0,85	0,82	<b>0,85</b>	<b>+3,6%</b>
	Indice linéaire des pertes en réseau maximal fixé dans le contrat	0,78	0,70	0,70	<b>0,60</b>	

L'ILP de BELLOVIC est satisfaisant (0,85 m³/km/j).



**Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un indice linéaire de perte de 0,60 maximum pour l'exercice 2022. L'engagement n'est donc pas respecté.**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

### III.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. comptabilisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	2022
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	0,95	1,05	1,09	1,04

L'ILVNC est de 1,04 m<sup>3</sup>/km/jour en 2022.

### III.1.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110	110	110

Paramètre	Barème	Note
<b>A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum</b>		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
<b>B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)</b>		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 <sup>e</sup> point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Paramètre	Barème	Note
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	5
<b>C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)</b>		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

### **Notes sur le calcul de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 110/120 exprime une excellente connaissance du réseau. Pour améliorer son indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il faudrait localiser les branchements dans le SIG.

### III.1.6 Renouvellement du réseau

L'indicateur P107.2– Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Indicateurs de performance réseau		2019	2020	2021	2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,41%	0,39%	0,38%	0,23%

Le taux de renouvellement indiqué dans le RAD du délégataire n'est pas correct. Au vu des données fournis, l'indicateur devrait être de 1,14 %.

### III.1.7 Propositions d'amélioration pour les réseaux

Dans le RAD 2022, SAUR propose des travaux listés ci-dessous :

Réseau	Lieu dit	Amélioration à prévoir
SIONAC	Village de la Fage et le Chassaing	Renouvellement branchements acier.
	Entre La Berche et Cantemerle	Abandon de l'acier DN 100 pour utiliser uniquement le PVC DN 125
	Entre Belmont Haut et Tartacède	Renouvellement acier DN 100
	Belmond Bas	Déplacement de la conduite acier sous la grange de Mr Verdal
BEAULIEU	Bourg	Mise en place d'une borne de puisage afin d'éviter les prises d'eau aux hydrants
BILHAC	Vigier	Déplacement de 300 ml de canalisation sous piscine.
	Bourg	Renouvellement de la conduite fonte qui alimente le village <b>URGENT</b>
	Départ Combejanel vers la plaine	Renouvellement acier DN 125
	Le Bourg	Déplacement de conduite située sous le chalet de Bouny
LIOURDES	Du réservoir de Befard au village de Cabre	Renouvellement fonte / Renforcement
	La Vialette	Mise en place d'une purge automatique
TUDEILS	Vieux Bourg	Renouveler le réseau acier 110ml <b>URGENT</b>
AUBAZINE	Vergonzac	Renouvellement PVC DN 63 vers la RN89
ST BAZILE	Boucle de La Brauge	Poursuite du renouvellement conduite acier DN 80 jusqu'au réservoir de La Brauge

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

<b>MEYSSAC</b>	Nardy	Renouvellement conduite	<b>URGENT</b>
<b>LANTEUIL</b>	Distribution du bourg	Renouvellement ACIER DN 60	
<b>NOAILHAC</b>		Basculement des branchements et antennes de l'acier DN 100 sur la fonte DN 200	
<b>BEYNAT</b>	Bourg Cimetière	Déplacement conduite de l'emprise du nouveau cimetière	<b>URGENT</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

### III.1.8 Propositions d'amélioration des ouvrages

Dans le RAD 2022, SAUR propose les travaux ci dessous :

RESERVOIR	Amélioration à prévoir
BEAULIEU Battut	Refaire étanchéité de la cuve 900L/H Installer une sonde de niveau bache et une sonde de pression sur le refoulement <b>URGENT</b>
ALTILLAC PALIDES	Installation d'une chloration <b>URGENT</b>
ALTILLAC LES ESCURES	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements Mise en place d'un dispositif anti-intrusion
ENCOURSAC	Refaire l'étanchéité de la cuve
LOSTANGES ANDOUGAT	Installation d'une chloration
ALTILLAC BICHIRAN	Refaire l'étanchéité de la cuve Refaire le fond de cuve pour orienter la pente vers la vidange
CHENAILLER LABORIE	Installation d'une chloration
NEUVILLE LE SIRIEX	Installer une sonde de niveau bache et une sonde de pression sur le refoulement
LE VERDIER	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements
NEUVILLE SALGUES	Renouvellement des tuyauteries et pose d'un débitmètre
BRIVEZAC Bourg	Renouvellement des tuyauteries + Chemin d'accès à créer
NONARDS COMBEJANEL	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements Remettre en état le génie civil
TUDEILS LE VERDIER	Renouvellement de la tuyauterie
MEYSSAC Pierretaillade	Mise en sécurité de l'ouvrage en installant une crinoline sur l'échelle et en mettant aux normes les garde-corps
AUBAZINE PAULIAT	Isolation du plafond à refaire pour éviter tout contact avec l'eau + renouvellement de la tuyauterie
LE PESCHER Bourg	Renouvellement de la tuyauterie + étanchéité de la cuve
PALAZINGES Bourg	Renouvellement de la tuyauterie + sonde de niveau <b>URGENT</b>
BEYNAT Espagnagol	Renouvellement de la tuyauterie
COLLONGES LA ROUGE Le Martré	Reprise de l'étanchéité de la cuve <b>URGENT</b>
LANTEUIL Bitarelle	Renouvellement de la tuyauterie <b>URGENT</b>
LAGLEYGEOLLE Bourg	Equipement d'un SOFREL <b>URGENT</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

RESERVOIR	Amélioration à prévoir
AUBAZINE Villieres	Sonde de niveau
ALBUSSAC Roche De Vic N°2	Sonde de niveau
BRANCEILLES Bourg	Sonde de niveau
BEAULIEU Gouttenegre	Sonde de niveau
LIOURDRES Beffare	Sonde de niveau
QUEYSSAC Durand	Sonde de niveau
VEGENNES Cruat	Sonde de niveau

RESERVOIR	OBSERVATIONS SUR LA SECURISATION DES SITES
PUY D'ARNAC PUY DEL TREIL	Prévoir échelle adaptée pour la chambre de vannes
ALTILLAC BICHIRAND	Accès au réservoir à améliorer
NEUVILLE BACHE STATION DE SIRIEX	Pas d'échelle, en prévoir une de 1,50m.
BEAULIEU GOUTTENEGRE N°1	Crinoline de 15m pour échelle de cuve
BEAULIEU GOUTTENEGRE N°2	Manque échelle de cuve
BEYNAT BOURG	Refaire la vidange
NEUVILLE SALGUE	Echelle à changer
QUEYSSAC LE PILOU	Echelle 3,40 m à changer
BEAULIEU BACHE SURPRESSEUR DU BATTUT	Echelle à changer
ALTILLAC GUILLE BEAUVENT	Echelle à changer URGENT+ tuyauterie + compteur sur ledépart
CHENAILLER BACHE STATION LABORIE	Plateforme au-dessus de la chambre de vannes
CUREMONTE BOURG	Prévoir crinoline.
CHAUFFOUR SUR VELL COQUART	Prévoir crinoline.
ST JULIEN MAUMONT	Changer la porte extérieure
AUBAZINE PAULIAC	2018 : échelle pas fixée, tuyauteries très mauvais état plafond qui tombe + prévoir terrassement de la vidange car bouchée complètement
LIGNEYRAC POMMIER	Changer la porte extérieure
TURENNE LINOIRE	Changer la porte extérieure

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

STATION	Amélioration à prévoir
<b>LA GREZE</b>	Faire une résine de couleur dans les filtres à sable 1,2 et 3
	Pose d'une sonde de pH sur la préparation de barbotine
	Pose de sondes Hauteur Ultra Sonde sur les filtres à sable
	Pose de deux débitmètres sur le départ de la barbotine vers CarboPLUS 1 et 2
	Régulation de la reminéralisation par le lait de chaux et non par le CO2 : modification au niveau de l'automate et de la supervision
	Installation d'échelles fixes dans les bâches eau brute et eau traitée
	Mise en place de volants à chaîne sur les vannes d'isolement des CarboPLUS
	Pose de deux volants déportés pour robinet-vanne guillotine sur les bâches d'eau traitée

**URGENT**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## III.2 Autres indicateurs descriptifs et de performance

### III.2.1 Indicateurs de performance

Les autres indicateurs de performance sont ceux représentant la qualité des eaux et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

	Indicateurs réglementaires	2019	2020	2021	2022
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	100%	96,9%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	96%	100%	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	80%	80%	80%	80%

L'indicateur P108.3 donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cet indicateur est consolidé en le pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

Il est calculé et fourni par la collectivité responsable d'un service d'eau potable. Les règles de calcul sont les suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### III.2.2 Indicateurs descriptifs

Les autres indicateurs descriptifs sont l'estimation du nombre d'habitants desservis et le prix TTC du service :

	Indicateurs réglementaires	2019	2020	2021	2022
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 285	15 212	17 081	Non communiqué
D 102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier de l'année n +1 (en €)	3,82	3,85	3,92	4,07

### III.2.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2019	2020	2021	2022
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	11,29 %	11,14 %
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,14%	97,22%	97,21%	98,09 %
P155.1	Taux de réclamations	1‰	2,49‰	1,27‰	0,38‰

Cas particulier du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Le taux d'impayé est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N - 1}}{\text{montant total TTC des factures émises au titre de l'année N - 1}} \times 100$$

Le montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année 2022 est présenté dans le rapport annuel du délégataire.

Les données sont les suivantes :

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2022
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2021 au 31/12/2022	3 830 937 €
	Montant restant impayé au 31/12/2022 des factures « eau » émises au titre de l'année 2021	61 892,18 € HT
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,62 %

L'article 8.3.2 stipule que « Le taux d'impayés est fixé à 1,5% maximum », **cet engagement n'est donc pas respecté pour l'année 2022.**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## IV TARIFICATION DU SERVICE

### IV.1 Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

Les tarifs appliqués pour la production et la distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, le syndicat et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Evol. 22/23
<b>Eau potable</b>					
<b>Part syndicale</b>					
Part fixe (€/an)	44,23	44,67	44,67	44,67	0 %
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	1,3701	1,3838	1,3838	1,3838	0 %
<b>Total part syndicale</b>	<b>208,642</b>	<b>210,73</b>	<b>210,73</b>	<b>210,73</b>	0%
<b>Part délégataire</b>					
Part fixe (€/an)	83,38	84,09	87,81	95,50	8,76 %
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	0,7879	0,7946	0,8297	0,9024	8,76 %
<b>Total part délégataire</b>	<b>177,928</b>	<b>179,442</b>	<b>187,37</b>	<b>203,79</b>	8,76 %
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>					
Préservation des ressources en eau (€/m <sup>3</sup> )	-	-	-	-	
Lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,33	0,33	0,33	0,33	0%
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,069	0,069	0,069	0,069	0%
<b>Total Agence de l'Eau</b>	<b>47,88</b>	<b>47,88</b>	<b>47,88</b>	<b>47,88</b>	0%
<b>Total HT</b>	<b>434,45</b>	<b>438,048</b>	<b>445,98</b>	<b>462,39</b>	
<b>TVA</b>	<b>23,89</b>	<b>24,09</b>	<b>24,53</b>	<b>25,43</b>	<b>+3,68%</b>
<b>Total TTC</b>	<b>458,34</b>	<b>462,14</b>	<b>470,51</b>	<b>487,83</b>	

La part syndicale est stable pour 2023.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de concession, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté de 8,76 % entre 2022 et 2023.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence. Les deux redevances évoluent différemment. On retiendra que la redevance de « lutte contre la pollution » est stable depuis 2019.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## IV.2 Evolution du prix de l'eau

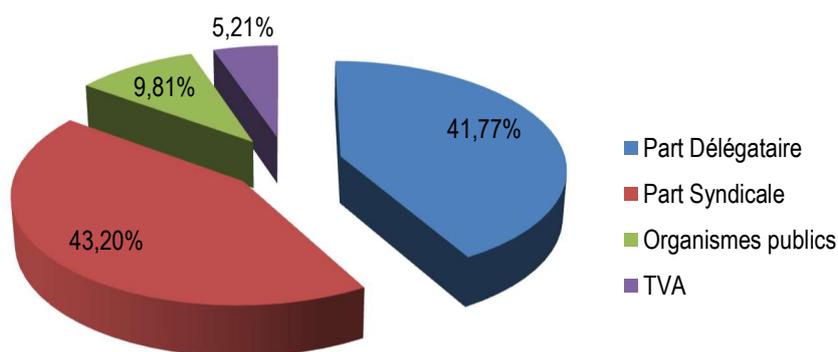
En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'eau potable des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> a augmenté de 3,51 % entre 2022 et 2023. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2023 est la suivante :



En 2023, la part délégataire représente 47,77 % de la facture totale, soit 203,79 €.

Quant à la part syndicale, elle représente 43,20 % de la facture totale, soit 210,73 €.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
 Reçu en préfecture le 27/09/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 33,82 % de la facture totale hors taxes et redevances. **Cette disposition est donc respectée.**

## V COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice 2022 et du compte prévisionnel d'exploitation du nouveau contrat afin de pouvoir juger de l'adéquation de ces deux documents :

En k€	CEP	2019	2020	2021	2022	Var. 2021/2022
<b>PRODUITS</b>	<b>1 555 589</b>	<b>1 619 700</b>	<b>1 638 200</b>	<b>1 690 100</b>	<b>1 824 100</b>	<b>7,9%</b>
Exploitation du service	1 555 589	1 490 700	1 504 700	1 551 300	1 652 000	6,5%
Travaux attribués à titre exclusif		79 000	84 300	77 500	113 200	46,1%
Produits accessoires		50 000	49 200	61 300	58 900	-3,9%
<b>CHARGES</b>	<b>1 551 155</b>	<b>1 616 400</b>	<b>1 721 588</b>	<b>1 749 800</b>	<b>2 023 600</b>	<b>15,6%</b>
Personnel	507 872	497 600	487 000	491 400	522 300	6,3%
Energie électrique	196 630	158 000	214 100	170 400	213 300	25,2%
Achats d'eau	1 940	2 000	1 900	1 700	1 500	-11,8%
Produits de traitement	70 419	45 000	47 600	65 900	94 500	43,4%
Analyses	13 357	17 000	10 400	10 800	10 200	-5,6%
Sous-traitance, matières et fournitures	112 010	95 500	94 900	98 600	93 500	-5,2%
Impôts locaux, taxes et redevances		82 400	85 500	51 800	74 600	44,0%
Autres dépenses d'exploitation	193 152	235 900	272 700	316 500	423 600	33,8%
-Télécommunications, poste et télégestion	17 710	20 900	22 000	23 300	12 300	-47,2%
-Engins et véhicules	95 312	108 500	121 700	109 000	186 100	70,7%
-Informatique	50 259	52 700	69 300	114 800	127 600	11,1%
-Assurances	7 371	8 100	7 400	9 200	15 600	69,6%
-Locaux	22 500	25 500	30 700	37 700	41 200	9,3%
-Divers		20 200	21 700	22 500	40 800	81,3%
Frais de contrôle		15 000	15 288	15 400	18 700	21,4%
Contribution des services centraux et recherche	84 402	194 500	203 300	213 200	206 700	-3,0%
Charges relatives aux renouvellements	200 913	216 600	247 000	270 100	297 500	
-Pour garantie de continuité du service	14 873	30 500	56 700	47 900	97 100	49,33 %
-Programme contractuel – réseaux		46 600	47 700	55 800	50 200	-10,0%
-Compte de renouvellement électromécanique	186 040	139 400	142 600	143 200	150 200	4,9 %
Charges relatives aux investissements contractuels		23 300	23 200	23 200	23 200	
-Annuités emprunt collectivité prises en charge	23 300	23 300	23 200	23 200	23 200	0 %
Charges relatives investissements du domaine privé	17 536	15 800	15 200	17 400	22 900	31,6 %
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	36 290	17 800	3 400	26 600	21 100	-20,7 %
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 434</b>	<b>3 300</b>	<b>-83 388</b>	<b>-59 700</b>	<b>-199 500</b>	<b>+234,20%</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont supérieurs aux produits prévisionnels de 17 % ;
- Les charges sont également supérieures aux charges prévisionnelles de 36 % ;
- Les charges liées au poste « Produits de traitement » ont augmenté de 43,4% par rapport à 2021 et sont supérieures de 34,8 % par rapport au CEP ;
- Les impôts locaux, taxes et redevances ont augmenté de 44 % par rapport à 2021 mais inférieur de 4,1% par rapport au prévisionnel ;
- Globalement les charges liées aux « autres dépenses d'exploitation » ont augmenté de 33,8 % par rapport à 2021 et supérieur à 119,3 % par rapport au CEP.
- Certains postes de charges sont bien supérieurs aux CEP, notamment le poste concernant la contribution aux services centraux et recherches, dont l'écart atteint 144,40% entre le CEP et l'année 2022.
- Le résultat est de nouveau négatif en 2021 avec un déficit de -199 500 € soit 334,2% par rapport au résultat 2021

Concernant le poste de charges « Contribution des services centraux et de recherche », le délégataire explique le calcul de ce montant comme suit (source : RAD 2021) :

*« Ce poste correspond à une quote-part des frais des structures Nationales (Siège) et Régionales (DIROP Toulouse).*

*Les services concernés sont :*

- > *Direction générale*
- > *Laboratoire central*
- > *Direction technique*
- > *Direction qualité*
- > *Direction juridique*
- > *Direction clientèle*
- > *Direction comptabilité*
- > *Direction contrôle de gestion*
- > *Direction des ressources humaines*
- > *Centre de formation professionnelle*

*Ces charges sont réparties sur l'ensemble des contrats au prorata de la valeur ajoutée analytique de chacun d'eux et selon un taux de structure révisé chaque année en fonction des charges réelles constatées. »*

Au vu des montants imputés sur ce poste de charges, on en déduit donc que le contrat de Bellovic est à forte valeur ajoutée. On admet généralement que ce poste de charges représente généralement entre 5 et 7% du chiffre d'affaires du délégataire. Les montants observés se situent bien au-dessus de cette fourchette comme le montre le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

	CEP	CEP Année 3	2019	2020	2021	2022
Recettes d'exploitation	1 555 589	1 462 688	1 490 700	1 504 700	1 551 300	1 652 000
Contribution des services centraux et recherche	84 402	84 558	194 500	203 300	213 200	206 700
% des recettes d'exploitation	<b>5,4%</b>	<b>5,8%</b>	<b>13,0%</b>	<b>13,5%</b>	<b>13,7%</b>	<b>12,5%</b>

En outre, d'autres postes de charges de nature réparties, tel que le poste 'Informatique', 'Locaux', 'Engins et véhicules', ont globalement subi une hausse importante, voire exceptionnelle, en particulier au regard des montants prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Les règles d'imputation de ces charges étant identiques à celle décrites précédemment, le caractère déficitaire du contrat doit nécessairement être remis en question.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## VI FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### VI.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

Projets	Montant des opérations € HT	Subventions
Travaux de réseau	2 341 063,81 €	
Schéma directeur	106 765,60 €	

Au titre de l'année 2022, la collectivité a perçu 768 879,70 € de subventions.

### VI.2 Etat de la dette

Selon les informations à notre disposition, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2022.

L'encours de la dette correspond au montant total des emprunts restant à rembourser ou le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

	2022
<b>Capital restant du</b>	<b>9 732 139,49</b>
<b>Intérêts</b>	4 705 301,84
	14 435 441,33

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe de l'eau potable au 31 décembre 2022 à l'épargne brute dégagée au compte administratif, la capacité de désendettement s'établit à 8 ans fin 2022.

	2022
<b>Capacité de désendettement</b>	8,006

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service eau potable.

	2022
Recettes courantes de fonctionnement	1 593 004,46 €
Dépenses courantes de gestion	209 890,50 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 383 113,90 €</b>

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

Intérêts	167 467,10 €
Charges exceptionnelles	- €
Produits exceptionnels	
<b>Epargne brute</b>	1 215 646,86 €
Remboursement de capital	443 847,42 €
<b>Epargne nette</b>	771 799,44 €

La capacité d'autofinancement nette correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

### VI.3 Amortissements réalisés par la collectivité

L'amortissement est une technique comptable qui permet la prise en compte de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps et d'évolutions techniques.

	2022
<b>Amortissement</b>	822 216,84 €

### VI.4 Surtaxe syndicale

Les tarifs sont délibérés en chaque fin année par le conseil syndical pour l'année civile suivante.

	2019	2020	2021	2022	2023
Part fixe	43,79	44,23	44,67	44,67	44,67
Part variable	1,3565	1,3565	1,3838	1,3838	1,3838

Au titre de la facturation effectuée par SAUR, le syndicat perçoit le reversement de la surtaxe.

2022	Montant HT
1 <sup>er</sup> acompte 48%	767 925,52 €
2 <sup>ème</sup> acompte 48 %	757 065,85 €
3 <sup>ème</sup> acompte SOLDE	121 829,72 €
<b>TOTAL VERSEMENT SURTAXE</b>	<b>1 646 821,09 €</b>
Frais de contrôle	16 305,39 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE

## **VI.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Extensions et déplacements de réseau non programmés 2022	160 500,00 € Dont travaux : 150 000,00 €
Renouvellement du réseau dans le cadre du diagnostic issu du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2023	749 000,00 € Dont travaux : 700 000,00 €
TURENNE Renouvellement AEP Village de Gemes	84 573,68 € Dont travaux : 81 847,00 €

## **VI.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Extensions, renforcement et déplacements de réseaux pour les projets syndicaux sur la période 2022 – 2023	876 000,00 € Dont travaux : 800 000,00 €

## **VI.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales**

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes : Aucun

## **VI.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité**

✓ Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :

○ Montant : 0 €

Nombre de demandes reçues : 0

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 Reçu en préfecture le 27/09/2023 Publié le ID : 019-200070597-20230926-D2023_152_E-DE
---

## VII SYNTHÈSE DES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA SAISIE SISPEA

CODE	INDICATEUR	2022
<b>ABONNES</b>		
VP 056	Nombre d'abonnés totales	10 417
D101.0	Nombre d'habitants desservis	
P155.1	Taux de réclamations	0,38
P152.1	Taux de respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	98,09
D151.0	Délai contractuel maximal des nouveaux abonnés	2
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmés	11,14
<b>RESEAU</b>		
VP 077	Linéaire de réseau hors branchement- km	1 050,342
P103.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	74,45 %
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,85
VP 224	Indice linéaire de consommation	2,48
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,04
VP 140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années	
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23
<b>QUALITE DE L'EAU</b>		
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
P102.1	Conformité physicochimique de l'eau du robinet	100%
P108.3	Indice de protection de la ressource en eau	
<b>GESTION FINANCIERE</b>		
P109.0	Montant des actions de solidarité	0
VP 182	Encours total de la dette	9 732 139,49
VP 183	Epargne brute annuelle	1 593 004,46 €
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,62
VP 185	Chiffre d'affaires du délégataire TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12/N	3 830 937
DC 195	Montant financier des travaux engagés € HT	2 341 063,81
<b>TARIFICATION</b>		
VP 191	Part intercommunal : part fixe au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	44,67
	Part intercommunal : part variable au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	1,3838
VP 178	Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	210,73
VP 190	Part délégataire : part fixe au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	95,50
	Part délégataire : part variable au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	0,9024
VP 177	Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	203,79
D102.0	Prix du service au m3 HT	3,8533
VP 215	Agence de l'eau (redevance prélèvement) € HT	0,069
VP 216	Agence de l'eau (redevance pollution) € HT	0,33
VP 213	Taux de TVA applicable à l'ensemble de la facture	5,50
VP 179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 € TTC	50,134
	Montant total de la facture 120 m3 au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1 € TTC	487,83
	Prix moyen pour 120m3 TTC	4,07

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 019-200070597-20230926-D2023\_152\_E-DE